

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27 octobre 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON -
Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha
VERSTRAETEN - Jacques BREDAEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS– Jean-Luc
GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC
- Patrick LAMBERT – Charles WAUCQUEZ : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés :

MM. Luc MERTENS : Echevin ;
Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Albert ABS : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008.

Aucune remarque n'est émise par les Conseillers communaux. Le procès-verbal de cette séance du 29 septembre 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance de la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2009. Il donne également connaissance d'arrêtés du Collège provincial du 25 septembre 2008 approuvant les comptes 2007 des fabriques d'églises de Chaumont et Dion-le-Val, ce dernier moyennant rectifications. Il signale également un courrier de la Ville de Wavre relatif au budget 2009 de l'Eglise protestante de Belgique, déjà approuvé par le Conseil communal mais modifié depuis suite à une révision du taux d'intérêts. Il donne connaissance d'un arrêté du Collège provincial du 25 septembre 2008 validant la désignation de M. P.Y. Docquier en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale. Il donne enfin connaissance d'un arrêté de la Gouverneure du 6 octobre 2008 par lequel la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2007 relative à la dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnnes » pour l'exercice 2008 est approuvée.

M. Mignon signale que, dans le cadre de la surveillance environnementale, la Spaque effectuera un prélèvement au niveau des piézomètres situé sur le site Folle France le 27 octobre 2008. Dès que l'analyse de ce prélèvement aura été effectuée, M. Mignon donnera connaissance des résultats au Conseil communal.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Notre Dame de Longueville – Budget de l'exercice 2009 - Avis.

M. Lambert s'abstient au niveau du vote considérant la hausse de l'intervention communale à l'ordinaire par rapport à 2007.

Délibération

- 2. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Gistoux – Budget de l'exercice 2009 - Avis.**

Délibération

- 3. Modification du règlement de police – Création d'un nouveau passage pour piétons Chaussée de Huy.**

Délibération

FINANCES COMMUNALES

- 4. Modification budgétaire N°1 au budget communal 2008 – Modifications – Approbation.**

Délibération

- 5. Primes communales – Déchets ménagers – Règlement de prime à l'achat d'une compostière.**

Délibération

- 6. Taxes communales - Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – Approbation.**

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

- 7. Placement d'ouvre-portes à l'école de Dion-Valmont - Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

Délibération

- 8. Salle de l'Amitié – Mise en place d'une chaudière à gaz à condensation et ventouse – Avenant N°1 – Approbation.**

Délibération

ENVIRONNEMENT

- 9. Eau/Contrat de rivière - Programme Wallo'net 3 - Adhésion.**

Délibération

10. Déchets ménagers – AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférentes – Convention sacs poubelle communaux payants – Avenant 2008 – Retrait de la délibération du Conseil communal du 29 septembre 2008.

Délibération

11. Déchets ménagers - Règlement communal concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers – Approbation.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

12. Projet d'établissement de l'école communale de Corroy-le-Grand – Amendement.

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

Aucune question n'est posée par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

13. Organisation de la rentrée scolaire 2008-2009 – 2e partie (voir note de synthèse détaillée) – Ratifications.

Délibérations

AFFAIRES GENERALES

14. Démission d'un délégué du Conseil communal au Centre Culturel de Chaumont-Gistoux – Remplacement.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21 heures 20 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE